

Je demande au secrétaire d'État et au ministre de la Justice d'être très prudents relativement aux gens qui n'ont d'autre but que de détruire pour en faire profiter le communisme international.

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, dans les quelques minutes qui me sont accordées pour répondre à la question du député, je ne saurais évidemment faire le partage du vrai, du faux et du douteux dans les allégations qu'il vient de faire.

Je me contenterai donc de répondre à la question elle-même et de dire qu'à la lumière des renseignements disponibles, M. Girod ou Giroux est inconnu à Radio-Canada, qu'on ne sait pas qui il est, qu'on n'a jamais entendu parler de lui, et qu'il n'a jamais été question de l'inviter au Canada.

LES TRANSPORTS AÉRIENS—LES PRIX CALCULÉS D'APRÈS
LE DOLLAR CANADIEN À 92c.—L'INDEMNISATION
DES PASSAGERS SURTAXÉS

[Traduction]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je m'intéresse depuis le 25 novembre à la question des prix injustes demandés aux Canadiens qui paient en monnaie canadienne leurs billets d'avion. On m'informe que la Commission canadienne des transports a pris des mesures, et la première page du *Citizen* d'Ottawa d'aujourd'hui publie une nouvelle en ce sens. On y lit:

• (11.00 p.m.)

La Commission canadienne des transports a annoncé aujourd'hui qu'elle imposerait une taxe de change sur le dollar américain en monnaie canadienne, dont toutes les lignes aériennes au Canada devront tenir compte immédiatement.

Voilà, bien sûr, le genre de mesure que nous attendions du gouvernement et de la Commission. Il est malheureux que cette pratique discriminatoire ait été tolérée si longtemps car les résolutions des conférences de l'AITA prévoient des procédures pour faire cesser cette discrimination immédiatement. Le règlement sur le transport commercial par avion prévoit les mêmes procédures. Apparemment, Air Canada, la société de l'État dans ce domaine, aurait été la plus coupable à cet égard. A en juger par certains de ses communiqués, l'AITA ne croyait pas qu'il serait possible d'agir à cet égard avant avril 1971. La dernière nouvelle, bien sûr, réfute cet argument. Cela ne résout pas la question de la décision qui arrive presque huit mois après le début d'une pratique discriminatoire le 1^{er} juin de l'année dernière, date du déblocage du dollar canadien. Depuis lors, on a fait payer aux voyageurs canadiens utilisant les parcours internationaux un surplus injustifié de 5.63 p. 100 en moyenne par rapport à ceux qui payaient en monnaie américaine. En calculant le montant global des recettes de voyageurs des compagnies aériennes internationales du 31 mai au 1^{er} décembre nous arrivons au chiffre de 110 millions de dollars, soit une perte d'environ 4.5 millions de dollars subie par les consommateurs canadiens.

Hier, j'ai posé une question au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford). Comme à plusieurs occasions où la question lui a été signalée, il s'est déchargé sur le ministre des Transports (M. Jamieson). Celui-ci a assumé ses responsabilités en l'occurrence et il est évident qu'il a fait le nécessaire, par l'ordonnance de

[M. Laprise.]

la CCT, pour supprimer cette pratique discriminatoire. A mon avis, c'est au ministre de la Consommation et des Corporations, qui parle beaucoup et agit très peu, à assumer ses responsabilités lorsqu'il s'agit de telles questions.

On a escroqué aux consommateurs canadiens des sommes considérables. Il s'agissait bien souvent de personnes âgées qui avaient économisé toute leur vie pour faire un voyage dans leur pays d'origine. Elles payaient \$30 à \$40 en trop si l'on avait appliqué le taux légal du change au prix de leur billet. Cette question concerne les consommateurs canadiens. Je soutiens qu'il faudrait les indemniser pour la somme qu'ils ont payé en trop. Il s'agit aussi de publicité trompeuse puisque les services aériens, surtout Air Canada, ont dit qu'il n'y avait pas moyen de les dédommager en vertu des procédures existantes. Il y aurait lieu de souligner que les billets d'avion stipulent que les prix «peuvent changer avant le commencement du voyage».

De plus, ceux qui voyagent par avion devraient être dédommagés lorsque les devises internationales fluctuent. Si la fluctuation du taux du change avait provoqué une baisse de revenus aux lignes aériennes, celles-ci auraient été les premières à modifier leurs règlements en conséquence. Il est manifeste qu'il y a eu collusion. Il appartient au ministre de la Consommation et des Corporations de protéger les intérêts des consommateurs à cet égard. J'ai bon espoir que le ministre et le gouvernement assumeront leur responsabilité dans ces domaines.

[Français]

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord exprimer à l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) les regrets et les excuses de l'honorable ministre des Transports (M. Jamieson), qui n'a pas pu être présent ce soir pour répondre à sa question.

Il est évident que cette question revêt une importance considérable et je crois que l'honorable député conviendra que les réponses—il vient de le dire lui-même—qu'a données le ministre ont été suivies de mesures concrètes.

Des instances ont été faites à ce sujet auprès du ministre des Transports, qui a demandé qu'on fasse immédiatement une étude sérieuse de la question. Cette étude est en cours, et je puis assurer le député de Brandon-Souris que dès qu'elle sera terminée et que des informations précises auront été reçues par le ministre des Transports, celui-ci s'empressera de communiquer à la Chambre les renseignements qu'il aura reçus et les décisions qu'il aura prises à ce sujet.

L'IMMIGRATION—LA RÉDUCTION DU NOMBRE DE
CHINOIS ADMIS AU CANADA

[Traduction]

M. S. Perry Ryan (Spadina): Monsieur l'Orateur, mardi dernier j'ai demandé au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang), car c'est moi et non le député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken) contrairement à ce qu'indiquait la *Presse canadienne*, s'il accepterait d'expliquer à la Chambre les raisons de la diminution considérable du nombre d'immigrants chinois entrés au Canada, d'après les chiffres de cette année et de l'année dernière publiés trimestriellement par son ministère.